

Le 25 mars 2021



Le Fonds de Solidarité pour février est ouvert pour les auteurs déclarant en BNC Nouvelles modalités

Chers auteurs,

Nous vous informons que **les artistes-auteurs déclarant leurs revenus artistiques en BNC** peuvent désormais déposer une demande d'aide au Fonds de Solidarité **au titre du mois de février sur le [site des impôts](#)**, dans leur espace particulier.

Vous avez jusqu'au 30 avril 2021 pour effectuer une demande d'aide.

Attention, le mode de calcul choisi lors de la demande effectuée au titre du mois de février 2021 (soit les revenus de février 2019, soit la moyenne mensuelle des revenus 2019) sera obligatoirement conservée pour les mois suivants.

Ce choix est donc déterminant et nous vous invitons à le faire avec précaution.

Le **formulaire de demande d'aide** au Fonds de solidarité pour **le mois de février** pour les auteurs déclarant **leurs revenus artistiques en traitements et salaires** devrait quant à lui être rendu accessible prochainement [ici](#).

Solidairement,

La SGDL